



Regroupement familial / rapprochement familiale

Par **Linda88**, le **10/06/2016 à 15:02**

Je suis ressortissante d'un pays tiers, j'ai une carte de séjour espagnol.
Je cherche une solution pour joindre mon fiancé en France.

Ma question: Pour lui joindre est ce que nous sommes dans l'obligation de contracter le mariage ou bien il peut me faire un rapprochement familiale même sans mariage?
Pouvez-vous m'aider ou me guider SVP pour connaître les démarches à suivre?
Ps. Mon fiancé est un citoyen européen.

Merci!

Par **Visiteur**, le **10/06/2016 à 15:05**

en quoi il peut y avoir regroupement familiale puisqu'au premier abord vous n'en formez pas une ? Etre fiancé n'a aucune reconnaissance légale me semble t'il en France ?

Par **Linda88**, le **10/06/2016 à 15:47**

Merci beaucoup pour votre réponse @Grenouille
Je veux trouver la stabilité, j'en ai marre de déplacement (Espagne/France -France/Espagne)
la distance me tue.
C'est pourquoi veux m'installer et vivre à côté de lui.
Y a t'il une solution pour qu'il me fait des papiers français?
Parce que avec ma carte de séjour espagnol je ne peux pas dépasser 3 mois en France.

Par **youris**, le **10/06/2016 à 18:58**

Bonjour,
Il vous faut envisager le mariage et ensuite votre mari pourra faire une demande de regroupement familial.
SALUTATIONS

Par **Linda88**, le **11/06/2016** à **00:27**

Merci beaucoup pour votre réponse Mr Youris
Salutations :)